

N° 144

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 1968

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, du comité spécial de la procédure de la Chambre, présente le quatrième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le 19 décembre 1967, la Chambre des communes accordait au comité spécial sur la procédure d'autorisation d'assister à une réunion de la Chambre des communes du Parlement de Westminster aux fins d'étudier, dans le cadre du mandat du comité, la procédure de cette Chambre. En conséquence, votre comité était à Westminster les 12, 13, 14, 15 et 16 février 1968. Il fait maintenant rapport de ses conclusions d'ordre général quant à la comparaison entre les procédures et les pratiques de la Chambre canadienne et la Chambre britannique. On présentera des recommandations spécifiques dans des rapports ultérieurs.

Votre comité désire, au début de ce rapport, faire part de sa gratitude pour l'accueil qui lui a été réservé à Westminster. Nous nous souviendrons longtemps de la courtoisie, de l'hospitalité et de l'aide de ceux que nous avons rencontrés. Ils n'ont épargné aucun effort pour assurer le succès de nos travaux. La préparation du programme a été faite avec grand soin et on y a tenu compte de chacun des aspects importants de la procédure, ce qui a permis au comité de poursuivre ses recherches dans un très large domaine. Lorsqu'on connaît les responsabilités pressantes des personnes que notre programme concernait directement, on est particulièrement frappé par l'intérêt accordé aux travaux du comité par les ministres, les députés et les fonctionnaires et par la collaboration qu'ils nous ont apportée. Votre comité s'attendait à une expérience profitable; en fait, l'utilité de notre visite a dépassé nos espérances les plus optimistes.

Chez ceux avec lesquels nous nous sommes entretenus, qu'ils appartiennent au parti au pouvoir ou à l'Opposition, nous avons constaté qu'il existait un accord fondamental sur la nécessité, dans presque chaque cas, pour un Parlement de faire son travail législatif, que celui-ci ait trait aux questions financières ou aux autres questions, aussi efficacement que possible. Il semble